



Régime Complémentaire
de Pension

**Indépendant,
votre futur
commence
aujourd'hui**

MyPension Pro
Épargnez pour
votre pension et
payez moins d'impôts

Une opportunité à saisir pour les Indépendants et Professions Libérales

Avec *MyPension Pro*, profitez d'une pension confortable plus tard, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux dès maintenant.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi luxembourgeoise a élargi aux Indépendants la possibilité de se constituer une épargne pour leur pension, dans leur cadre professionnel via le RCP ou Régime Complémentaire de Pension.

AXA vous propose sa solution ***MyPension Pro***, indispensable à tout indépendant qui souhaite maintenir son pouvoir d'achat à la retraite, se protéger en cas de coup dur tout en bénéficiant d'avantages fiscaux conséquents pendant toute la durée du contrat.

Les plus de *MyPension Pro*

- **Déduction des primes** affectées au plan retraite en tant que Dépenses Spéciales (max. 20% du revenu imposable), ce qui a pour effet de réduire votre base imposable et vous permet donc de payer moins d'impôts.
- **Protection de votre famille et de vos revenus** avec des garanties prévoyance optionnelles en cas d'invalidité ou de décès (ces primes Prévoyance sont déductibles à 100%).
- **Solution personnalisable et flexible** : versements fixes et complémentaires possibles, choix d'épargner de façon 100% sécurisée ou d'investir de manière plus dynamique avec des fonds AXA.
- **Pas de taxation à la sortie** sur le versement des prestations au Luxembourg – uniquement à l'entrée sur les primes, pas de surprise. Seule la cotisation sociale à l'assurance dépendance restera due. Le traitement fiscal des prestations pour les travailleurs frontaliers dépend de leur pays de résidence et de la convention de non double imposition avec le Luxembourg.
- **Simplicité administrative** et gain de temps, AXA s'occupe de toutes les démarches fiscales et administratives.

Besoin d'aide ou de conseils ?

**Contactez vite
votre conseiller AXA**

axa.lu